Bloc 4 | Droits sociaux

**Il est proposé :**

|  |
| --- |
| **4.1**Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN poursuive et intensifie son implication au sein des organisations alliées de son territoire qui militent pour l’avancement des droits sociaux, notamment en favorisant la participation des militantes et militants de ses comités des fronts de lutte aux activités de celles-ci ; |

Les ateliers 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10 l’ont adoptée sans amendement.

L’atelier 3 a adopté l’amendement suivant :

u **Atelier 3**

Ajouter après « l'avancement des droits sociaux » : *dont celles des personnes en situation de handicap et les personnes autochtones*

**Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 4.1 telle quelle :**

**4.1** Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN poursuive et intensifie son implication au sein des organisations alliées de son territoire qui militent pour l’avancement des droits sociaux, notamment en favorisant la participation des militantes et militants de ses comités des fronts de lutte aux activités de celles-ci ;